

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 février 2025
Date d'affichage 13 février 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20250226-CM2502-DEL11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2025

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 18 + 11 procurations
votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

Le DIX NEUF FEVRIER à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, M. Éric PAPILLON, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Marie DENONELLE, M. Nicolas GUILLARD, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Dominique MORANCE, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

Mme Cécile KNITTEL	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
Mme Sylvie SEQUEIRA	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
Mme Bénédicte MARCHAIS	(Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE)
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI)
Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN	(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSEL)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à Mme Delphine LETESSIER)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
Mme Olivia JAMAIN	(Pouvoir donné à Mme Catherine CHANTEPIE)
M. Lionel COURTEMANCHE	(Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)
Mme Sophie DOLLON	(Pouvoir donné à Mme Marie DENONELLE)
M. Franck POTAUFEUX	(Pouvoir donné à M. Dominique MORANCE)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Carl GUILLEMIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

REPORT DE FONDS DE CONCOURS 2023
MODERNISATION DU SYTEME DE VIDEOPROTECTION

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise en date du **26 juin 2023**, attribuant un fonds de concours d'un montant de **12 500 €** à la ville de La Ferté-Bernard au titre des opérations diverses relatives à l'amélioration du système de vidéoprotection ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 9 octobre 2024, validant l'attribution de ce fonds de concours ;

Vu la demande formulée par la Ville en décembre 2024 en vue du report du fonds de concours sur l'exercice budgétaire 2025 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la communauté de communes de l'Huisne Sarthoise en date du **13 décembre 2024**, validant ce report ;

Vu le rapport du Maire ;

Considérant que le projet vise à améliorer la vidéoprotection des espaces publics de la Ville, mis en place en 2010, et nécessitant une modernisation en termes de rapidité et de fiabilité ;

Considérant que ce projet comprend :

- L'acquisition de matériel plus performant,
- L'installation de logiciels de recherche avancée,
- La sécurisation du stockage des données collectées ;

Considérant que selon les **devis du 7 février 2023**, le coût total des travaux s'élève à **44 948,00 € HT**, répartis comme suit :

- **Site de la gare** : 9 495,00 € HT
- **Site de la place de la Lice** : 8 140,00 € HT
- **Site de la place du Général de Gaulle** : 13 927,00 € HT
- **Site de l'Église Notre-Dame des Marais** : 7 890,00 € HT
- **Site de la médiathèque Jean d'Ormesson** : 5 496,00 € HT

Considérant qu'il appartient désormais au Conseil municipal d'entériner la décision de report du fonds de concours de 12 500 € sur l'exercice budgétaire 2025, validée par la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise lors de sa délibération du **13 décembre 2024** ;

Après avoir délibéré :

- **APPROUVE** la décision prise par la Conseil communautaire de la communauté de communes de l'Huisne Sarthoise lors de sa délibération du 13 décembre 2024, validant le report du fonds de concours 2023, d'un montant de 12500 € relatif au système de vidéoprotection sur l'exercice budgétaire 2025 de la Ville.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de séance

Carl GUILLEMIN

